Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
Envoi préfecture le 26/10/2026
Retour préfecture le 26/10/2026

Acte certifié exécutoire

PAU BÉARN PYRÉNÉES MOBILITÉS

Extrait du Registre des Délibérations

Comité Syndical

Séance du mardi 13 octobre 2026

Date de la convocation : **mardi 6 octobre 2026**

Étaient Présents :

Membres titulaires :

Arnaud JACOTTIN; Eric FRASCA; Jean-Claude BOURIAT, Frédéric CLABE; Christophe PANDO; Francis CHAPOTHIN; Frédéric GOMMY; Julien BAYSSAC; Jean-Louis CALDERONI; Nicolas PATRIARCHE; Raymond CHAGOT; Jean-Michel BALEIX; Karine PERE; Mounir HAJBI; Hugues HIERNARD; Bertrand LOUBET; Jean-Marc DENAX; Didier LARRIEU; Véronique DELUZE; Jean-Pierre LACROIX; Bruno ZIEME; Mehdi JABRANE; Cécile FAURE; Emmanuelle CAMELOT; Ivan LANTA; Marianne LAJARIGE; Franck LAMAS; Emilie ALONSO; Julie DE LALANDE DE VERNON; Stéphane ESTANGUET; Mounir HAJBI; Nathalie TORREJON; Eve DUBUS; Michel RIETSCH; Patricia WOLFS;

Membres suppléants :

Christophe DESPAGNET suppléé par Cécile LANGINIER; Florian BIENAIME suppléé par Daniel GASPAR; Michel BERNOS suppléé par Pierre HAMELIN; Joël SEGOT suppléé par Yves ROGNANT

Étaient représentés :

Daniel LABOURET donne pouvoir à Franck LAMAS; Nathalie CABANNES donne pouvoir à Emmanuelle CAMELOT ; Stéphanie MAZA donne pouvoir à Ivan LANTA; Eric SAUBATTE donne pouvoir à Patricia WOLFS; Jérôme MARBOT donne pouvoir à Arnaud JACOTTIN; Virginie LEENKNEGT donne pouvoir à Cécile FAURE;

Etaient excusés :

Guenaëlle HAURET; Blandine SOUBEYRAS; Eric CASTET;

Etaient absents :

Claude-Alexandre JAN; Jean-Claude SETIER;

Secrétaire de séance : Julien BAYSSAC

CS

Comité Syndical Mobilités du mardi 23 juin 2026 - 18:00

PROCES-VERBAL

Comité Syndical du mardi 23 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire

CS

Procès-verbal de la séance du

mardi 23 juin 2026 – 18:00

Date de la convocation : 16 juin 2026

La liste des délibérations a été affichée le : 6 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 50

Quorum : 26

Étaient présents :

Membres titulaires :

Arnaud JACOTTIN; Jean-Claude BOURIAT, Frédéric CLABE; Christophe PANDO; Florian BIENAIME; Frédéric GOMMY; Blandine SOUBEYRAS; Claude-Alexandre JAN; Julien BAYSSAC; Jean-Louis CALDERONI; Raymond CHAGOT; Jean-Michel BALEIX; Jean-Claude SETIER; Karine PERE; Hugues HIERNARD; Daniel LABOURET; Bertrand LOUBET; Jean-Marc DENAX; Véronique DELUZE; Jean-Pierre LACROIX; Cécile FAURE; Ivan LANTA; Franck LAMAS; Emilie ALONSO; Julie DE LALANDE DE VERNON; Stéphane ESTANGUET; Mounir HAJBI; Nathalie TORREJON; Virginie LEENKNEGT; Michel RIETSCH; Patricia WOLFS; Eric SAUBATTE;

Membres suppléants :

Guénaëlle HAURET suppléée par Véronique PEDEBOY, Christophe DESPAGNET suppléé par Cécile LANGINIER; Nathalie CABANNES suppléée par Sylviane MAZEAS DOLOREA; Jérôme MARBOT suppléé par Naïma BAAZIZI;

Étai(en)t représenté(e)s :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire

Nicolas PATRIARCHE donne pouvoir à Éric SAUBATTE, Francis CHAPOTHIN donne pouvoir à Frédéric CLABE; Francis PEES donne pouvoir à Jean-Claude BOURIAT;

Étai(en)t excusé(es) :

Eric FRASCA; Joël SEGOT; Michel BERNOS; Bruno ZIEME; Stéphanie MAZA; Emmanuelle CAMELOT; Mehdi JABRANE; Marianne LAJARIGE; Tuncay CILGI;

Étai(en)t absent(es) :

Didier LARRIEU; Eric CASTET;

Secrétaire de séance : Julie DE LALANDE DE VERNON

Le Président	Le secrétaire de séance
Arnaud JACOTTIN	Julie DE LALANDE DE VERNON

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire

La séance est ouverte à 18:00, par Monsieur Arnaud JACOTTIN, Président du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU MARDI 12 MAI

Rapporteur :Monsieur le Président

Adopté à l'unanimité

2 - RAPPORT ANNUEL 2025 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES A LA MOBILITE DE L'AGGLOMERATION PALOISE (SPLETPSMAP)

Rapporteur : Monsieur le Président

Adopté à l'unanimité

3 - RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU SYNDICAT MIXTE PAU BEARN PYRENEES MOBILITES

Rapporteur : Monsieur le Président

Adopté à l'unanimité

4 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Frédéric CLABE

Adopté à l'unanimité

5 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Rapporteur : M. Frédéric CLABE

Monsieur SAUBATTE : Dans la délibération que vous présentez vous évoquez l'éventuel financement de gratuité partielle, pouvez-vous s'il vous plaît développer.

Monsieur le Président : Oui bien sûr, comme il est indiqué, l'objectif que nous nous sommes fixés collectivement lors des élections, c'est de travailler sur le libre accès (le terme de gratuité n'étant pas bien approprié). Nous avons décidé d'expérimenter dans un premier temps la gratuité le samedi (sur un temps donné). Il est explicité dans cette délibération le coût de l'expérimentation et nous verrons pour l'étendre à d'autres jours, en gardant comme objectif un libre accès total à l'avenir. Mais avant de poser une décision unilatérale, il est important de tester et de voir si cela fonctionne c'est en ce sens que nous écrivons cette écriture budgétaire.

Monsieur SAUBATTE : Je vous remercie, ça veut dire que le samedi tout en chacun prendra le bus gratuitement ?

Monsieur le Président : C'est l'idée oui effectivement c'est le projet.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire

Monsieur SAUBATTE : Pouvez-vous nous expliciter un peu mieux les motivations s'il vous plaît.

Monsieur le Président : Ça a été explicité, cela permettra à un plus grand nombre de concitoyens d'expérimenter l'utilisation du bus parce qu'ils n'ont pas forcément l'habitude de prendre les transports en commun. C'est fait dans d'autres grandes métropoles comme Montpellier et Compiègne. En expérimentant et en généralisant la gratuité, ces métropoles ont connu une hausse de la fréquentation.

Monsieur SAUBATTE : J'y voyais à l'origine un report modal, je pensais de façon sous-jacente que vous souhaitiez diminuer la part d'automobiliste et favoriser les transports en commun.

Monsieur Le Président : C'est une des conséquences de l'augmentation de l'utilisation des transports en commun.

Monsieur SAUBATTE : Justement dans les communes qui ont expérimentées la gratuité je cite Châteauroux, Dunkerque, Arsta en Suède, Heidelberg en Allemagne. Concernant le report modal ils se sont rendu compte que peu de gens se dirigent vers le bus, les usagers se tournent plus vers le vélo ou deviennent piétons.
Ensuite sur l'aspect financier, aujourd'hui vous parlez de 1 500 000 euros.

Monsieur le Président : C'est en cours d'évaluation oui mais nous le financerons sur les fonds propres du Syndicat.

Monsieur SAUBATTE : Je peux vous annoncer que nous avons estimé, il y a quelques années auparavant la gratuité totale et le montant s'élevait à 9 000 000 euros (5M de recettes et 4M de TVA).
Aujourd'hui nous estimons Monsieur PATRIARCHE et moi-même que ce projet n'est pas sain et pas viable, beaucoup trop flou et donc c'est pourquoi avec Monsieur PATRIARCHE nous votons contre.

Monsieur le Président : Ça vous appartient Monsieur SAUBATTE. En ce qui me concerne vous parlez d'étude, je pourrais vous en citez d'autres comme Montpellier et Compiègne qui sont précurseurs dans ce domaine-là. Mais laissez-nous s'il vous plaît appliquer notre programme de campagne et les engagements qui ont été les nôtres et vous en jugerez sur pièce
En termes de stratégie financière nous aurons par la suite le loisir de parler de la mise en place des bus à hydrogène. Je crois que nous avons tous à avoir beaucoup de modestie concernant les stratégies adoptées.

Madame FAURE : Je vais répondre à Monsieur SAUBATTE sur le point du report modal concernant les piétons et les cyclistes vers le bus. C'est sûr que si nous ne faisons rien pour les cyclistes et les piétons dans la ville c'est ce qui se passera. Nous souhaitons une amélioration globale, une meilleure cohabitation de tous les modes de transport.

Monsieur CALDERONI : Combien de temps va durer l'expérimentation ?

Monsieur le Président : Je pense que l'expérimentation sera à minimum faite sur six mois, mais nous verrons rapidement si cela fonctionne ou pas.

Monsieur CHAGOT : Au-delà de ce qui vient d'être soulevé, le choix d'une gratuité, ne vous fait pas peur vis-à-vis de la population ? Vous ne craignez pas d'habituer tout le monde à se dire que tout est gratuit dans la vie. Alors qu'en fait tout à un prix et rendre nos concitoyens « dépendants ».

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire

Monsieur le Président : *Je peux comprendre que ce débat puisse amener des questions, aujourd'hui le libre accès est quelque chose qui est largement répandu dans la société dans un certain nombre d'agglomérations sans pour autant avoir déstabilisé les finances. Comme vous le dites effectivement le libre accès implique que quelqu'un paye au bout. Là en l'occurrence ce sera le Versement Mobilités qui nous sert à financer cette mesure, mais il s'agit aussi de faire comprendre à nos concitoyens que dans un contexte ou l'énergie est de plus en plus chère et que le réchauffement climatique est bien présent, l'utilisation des transports en commun peut-être une bonne alternative afin de changer nos modes de fonctionnement .Moi je ne crains pas du tout que le libre accès soit considéré par les usagers comme dévalorisant pour l'usager du transport en commun. Je pense justement que nous ne sommes peut-être pas assez incitatifs et cette mesure pourrait être un levier. Je crois beaucoup à l'expérimentation, donc expérimentons, tirons les conclusions de ce mode de fonctionnement. Il n'y a pas de raison que nous soyons moins bons que d'autres agglomérations qui ont vu leur fréquentation augmenter.*

Monsieur HIERNARD : *Comme l'ont dit mes collègues, comptablement la gratuité n'existe pas puisque l'usager ne paie pas en prenant les transports, il le paiera sur ces impôts. D'autres part nous ne pourrons pas comparer le réseau de transport de la ville de Montpellier avec celle de la ville de Pau. J'ai été élu dans une agglomération importante et en fait on s'est aperçu que le report de la voiture vers le transport en commun existe pour deux raisons :*

- *Si vous avez des transports en site propre (remontées de bus) et que vous permettez aux usagers d'aller plus vite en transport en commun qu'en voiture.*
- *Si vous avez des parkings relais*

En revanche si nous n'avons pas ces deux conditions là, je crains que le report ne soit pas probant.

Monsieur le Président : *Je partage tout à fait votre point de vue sur la nécessité d'aménager des parkings relais et d'avoir le site propre ou du moins de favoriser la remontée de file pour les bus. C'est exactement ce qui a été mis en place sur l'axe chronobus et sur l'aménagement sur la route de Bayonne à Billère.*
Un aménagement de parking relai est prévu sur la route de Bayonne afin de permettre aux gens qui souhaitent aller à Pau de gagner du temps et d'éviter de prendre la route de Bayonne qui est une vraie autoroute urbaine.
A terme le projet chronobus a pour projet de desservir les villes comme Lons et Lescar de façon à permettre aux usagers qui souhaitent rejoindre notre agglomération de manière sécurisée en se garant sur un parking relais.

Adopté à la majorité

6 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AUDAP 2026-2027-2028

Rapporteur : M. Frédéric CLABE

Adopté à l'unanimité

7 - CONVENTION NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES- ETUDE DE CORRIDORS CARS EXPRESS

Rapporteur : M. Jean Claude BOURIAT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire

Adopté à l'unanimité

Monsieur DENAX : Il serait bien Monsieur le Président que l'on se penche sur l'axe de l'entrée d'agglomération Denguin-Lescar qui a un trafic très chargé.

Monsieur Le Président : Nous avons une visio demain matin avec le Président Nouvelle Mobilités et je voulais aborder ce sujet.

8 - CREATION D'UN PASS DUO VAELS

Rapporteur : M. Jean Claude BOURIAT

Adopté à l'unanimité

9 - AVENANT A LA CONVENTION INTERLUD+

Rapporteur : M. Jean Claude BOURIAT

Adopté à l'unanimité

10 - CONVENTION DE PRET A USAGE GRATUIT PARCELLE BE110-33 BIS AVENUE LARRIBAU A PAU

Rapporteur : M. Christophe PANDO

Adopté à l'unanimité

*****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19:00.

Conclusions adoptées
A l'unanimité

Suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Arnaud JACOTTIN
Président du Syndicat Mixte
Pour Béarn Pyrénées Mobilités

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 26/10/2026 - Retour préfecture le 26/10/2026 - Acte certifié exécutoire